

Procès-verbal de l'assemblée de l'Association jurassienne des communes du 2 février 2010 à l'Hôtel de ville de Delémont

Présences :

Communes représentées : 41 : La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Bonfol, Bourrignon, Les Breuleux, Châtillon, Clos du Doubs, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courfaivre, Courgenay, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Delémont, Develier, Ederswiler, Les Enfers, Fontenais, Glovelier, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Mettembert, Montfaucon, Montsevelier, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Soutce, Soyhières, Undervelier, Vendlincourt, Vermes et Vicques.

MM. Patrick Salamin, membre de la Direction générale de La Poste, responsable de Réseau postal et vente, Jean-Marc Zürcher, responsable du Secteur de vente, André Augsburg, spécialiste du Réseau postal et François Tissot-Daguette, responsable des affaires publiques.

M. M. Ryser, chef du Service des communes.

Mme Sabine Lachat.

M. H. Erard, secrétaire ad interim.

MM. les représentants de la presse.

Excuses : Bassecourt, Les Bois, Boncourt, Lajoux, Mervelier, Movelier, Muriaux et Soubey, Mme. F. Cattin, membre du comité. Madame et Messieurs les membres du Gouvernement jurassien.

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Discussion avec le Conseil d'administration de La Poste au sujet des conséquences des mesures de restructuration pour la population jurassienne, en présence de MM. Patrick Salamin, membre de la Direction générale, responsable de Réseau postal et vente, Jean-Marc Zürcher, responsable du Secteur de vente, André Augsburg, spécialiste du Réseau postal et François Tissot-Daguette, responsable des affaires publiques.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2010.
4. Présentation de la position du comité au sujet de la consultation cantonale concernant la loi visant à encourager le sport et les activités physiques, discussion.
5. Présentation de la position du comité au sujet de la consultation cantonale concernant la loi sur l'archivage, discussion.
6. Désignation des vérificateurs des comptes.
7. Divers.

1. Accueil

M. le président salue les personnes présentes, en particulier Mme Sabine Lachat, désignée récemment secrétaire générale de l'Association.

2. Discussion avec le Conseil d'administration de La Poste au sujet des conséquences des mesures de restructuration pour la population jurassienne, en présence de MM. Patrick Salamin, membre de la Direction générale, responsable de Réseau postal et vente, Jean-Marc Zürcher, responsable du Secteur de vente, André Augsburg, spécialiste du Réseau postal et François Tissot-Daguette, responsable des affaires publiques.

M. P. Salamin présente un exposé (voir annexe) au sujet des mesures prises dans le domaine du réseau, leur cause et la façon dont elles ont été prises. Il souhaite un dialogue constructif.

Questions / réponses (toutes les réponses ont été données par M. P. Salamin) :

- Des démarches ont été faites à Bourrignon auprès de citoyens dont les habitations sont isolées

(fermes), afin de ne plus les desservir directement, mais par des boîtes postales rassemblant différents habitants. La méthode est discutable et le résultat est catastrophique (citoyens de 2^{ème} catégorie). De plus, les communes n'ont pas été informées préalablement, comme c'est le cas avec la transformation des offices. / Le service à domicile est effectivement une alternative à l'office, comme l'agence. Je ne suis pas au courant des démarches dont vous nous informez au sujet de la desserte des maisons isolées. Je me renseignerai.

- Saignelégier a connu aussi un problème avec une maison isolée. Le Jura est doté de centaines de fermes isolées, ce qui procure une très grande inquiétude. Dans le cas de Saignelégier, La Poste est revenue en arrière, mais jusqu'à quand ? / Je vous confirme qu'il n'y a pas d'essais, de tentatives, d'insécurité ou d'épée de Damoclès. Notre but est de discuter et de trouver des solutions.
- A Vermes également, des fermiers ont été contactés séparément. Bourrignon n'est pas un cas isolé. Nous avons écrit à la suite des événements passés et attendons une réponse.
- Existe-t-il une norme du genre : "25 dessertes annuelles doivent être supprimées" ? / Je ne suis pas responsable des facteurs, mais du réseau.
- Certains services ne sont pas offerts dans le domaine de la livraison des paquets; la concurrence, respectivement la collaboration indispensable, entre La Poste et ses concurrents. / Nous discutons effectivement avec la concurrence. Il y a des solutions, malheureusement peu utilisées. Nous cherchons des solutions basées sur la confiance. Pour la concurrence, nous sommes trop chers.
- L'impression d'"Epée de Damoclès" n'est pas qu'une impression. Elle est réelle quand on écoute certains discours de la direction, d'ailleurs parfois contradictoires avec d'autres informations, comme celle de ce soir. / La notion de "Service public" concernant le réseau nous paraît assurée. Le monde change; les clients changent de comportement; nous sommes obligés de modifier nos prestations.
- Il existe une pression pour mettre en place des cases postales au lieu du Service normal à domicile. / Les cases sont un avantage pour le client car elles sont remplies en début de matinée.
- Nous comprenons parfaitement l'objectif de fermer certains offices. Ce n'est pas contestable. / Nous sommes sensibles à votre perception de notre gestion.
- La distribution des tous-ménages est un problème important. Les délais sont impossibles. Ne pas disposer d'un service du lendemain pour les communes est inacceptable. Je suis prêt à payer plus pour la distribution de tous-ménages urgents. / C'est effectivement un problème important. Promopost est insatisfaisant pour les communes. Nous nous sommes plaints auprès de la division "Postmail" à ce sujet. Ce produit n'est pas bon pour l'image de La Poste. Je partage votre avis.
- Nous comprenons de nombreux aspects et objectifs de votre politique (aspects sociaux, modernisation de la gestion, transformation des besoins de la clientèle, etc.). De notre côté, nous percevons un personnel sous pression. En outre, de nombreuses personnes ne comprennent pas pourquoi la Poste vend du chocolat. De plus, en promouvant l'e-banking, La Poste met en place le système qui la menace elle-même. La Poste utilise probablement trop largement le cadre légal qui est à sa disposition. Il en résulte encore plus d'initiatives qui visent à lui redéfinir ses tâches. Il est donc utile de ne pas brusquer ni les employés, ni la population. / 55'000 personnes travaillent à La Poste. On est passé des PTT à une entreprise privée restructurée. Sans l'avoir voulu, il est logique de vivre des tensions. Nous ne pouvons cependant pas réorganiser l'entreprise sans les employés. La pression ne nous semble pas inhumaine. Le rythme a changé pour tout le monde. S'il y a d'autres produits en vente à La Poste, les gens ne sont pas obligés de les acheter. Pour le chiffre d'affaires de l'entreprise, c'est une très bonne chose et cela a permis au personnel d'acquérir des compétences commerciales. Au sujet de l'initiative en cours "Pour une Poste forte", j'ai l'impression qu'elle est néo-

conservatrice. Je préfère des agences ouvertes toute la journée dans un magasin que des offices ouverts une heure par jour. La discussion politique portera cette année sur la révision de la Loi sur la Poste. Je partage votre objectif de prudence.

- Dans la réponse à donner au titre du service public, il me semble que la fracture technologique dans la population joue un rôle énorme. C'est lié à l'âge. / Le message à transmettre est effectivement difficile à définir. Nous voyons beaucoup de jeunes travailler uniquement avec livret de récépissés jaune. C'est la comptabilité la plus simple, car il est plus facile de payer ses factures ainsi qu'avec un ordinateur. La fracture technologique n'est pas démographique.
- Le réseau postal ne répond pas bien aux besoins des entreprises commerciales. /
- Je pense que les gens ne sont pas intéressés par tous ces articles en vente au guichet. / On nous a tout dit à ce sujet. Nous constatons in fine qu'il y a un marché et que cela dérange ceux qui n'ont pas une vision moderne du réseau postal.
- L'évolution dans la desserte des habitations isolées n'est pas une bonne idée si elle résulte d'une vision moderne du réseau. Nous craignons la transformation du service à domicile en boîtes postales. / Nous ne pouvons effectivement donner aucune garantie et nous examinerons attentivement le problème soulevé.

MM. les représentants de La poste sont remerciés.

La discussion est suivie d'une pause.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2009.

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre est accepté.

4. Présentation de la position du comité au sujet de la consultation cantonale concernant la loi visant à encourager le sport et les activités physiques, discussion.

M. H. Erard présente la position du comité.

Délai: 12 février 2010

Conséquences pour les communes :

De nombreuses activités sportives ont pour cadre des infrastructures et équipements à charge des communes. En outre, les dispositions légales en matière de constructions scolaires définissent des normes à respecter.

Le projet de loi ne propose pas de dépense nouvelle à charge des communes, ni au titre des équipements à réaliser, ni au titre de mesures d'organisation à financer. Il est cependant évident que les communes ont pour tâche, conjointement avec l'Etat, la promotion du sport et de l'activité physique de la population.

Le projet appelle également les communes à collaborer entre elles au titre de l'offre d'infrastructures et de la promotion des activités.

Réponses à donner dans le questionnaire :

Aucune particularité n'est proposée par l'Association Jurassienne des Communes.

La discussion n'est pas utilisée.

5. Présentation de la position du comité au sujet de la consultation cantonale concernant la loi sur l'archivage, discussion.

M. H. Erard présente la position du comité.

Délai: 28 février 2010

Conséquences pour les communes :

Le projet est orienté sur 2 axes forts qui ont tous les deux des conséquences importantes pour les communes :

a) Améliorer les processus de constitution du patrimoine archivistique.

Les communes n'ont souvent ni le temps, ni la place de constituer des archives au sens des objectifs du projet de loi (disponibilités du personnel et des locaux). En outre, la prise en compte de la dimension archivistique au moment même de la création du document n'est pas une priorité pour les communes, pour des raisons de disponibilité et de formation.

b) Faciliter la constitution des documents.

La réduction du délai d'accès à la consultation est susceptible théoriquement de susciter la curiosité du public. En pratique, les risques sont très limités.

De plus, le projet n'indique pas si les Archives cantonales n'ont de relations avec les communes qu'au sens de la surveillance (art. 18), ou si le conseil est une activité possible, au même titre que pour les Services de l'Etat. En réalité, le conseil aux communes sera indispensable si l'Etat entend obliger les communes à suivre le plan de classement cantonal et le calendrier de conservation (commentaire par article, art. 18). Actuellement, la notion de conseil concerne principalement les locaux. Elle devra être étendue.

Réponses à donner dans le questionnaire :

Missions : OUI

Aide à l'accomplissement des tâches : OUI

Délais d'accès : OUI

Commentaires : Le conseil aux communes devra être étendu à la formation à l'archivage (plan de classement).

M. M. Choffat estime que les délais prévus à l'art. 22 sont trop courts et qu'il faut les étendre de 10 à 25 ans. Au niveau communal, connaître des informations sur des personnes décédées depuis 10 ans est trop court (curiosité malsaine).

6. Désignation des vérificateurs des comptes.

Les communes de Coeuve et de Courtételle sont désignées.

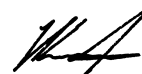
7. Divers.

Les consultations cantonales au sujet du dimensionnement des zones à bâtir et de la politique d'encouragement des fusions seront traitées par l'assemblée prochainement. M. M. Ryser indique qu'il est à disposition.

Remarque hors p.-v. : la prochaine assemblée aura lieu le mercredi 10 mars à 19 h. à la salle du conseil de ville de Porrentruy.

M. le président R. Girardin rappelle que les membres de l'AJC sont les communes et non les maires. Si un maire ne peut pas participer, il peut se faire remplacer.

Le secrétaire a.i.:



H. Erard

Annexe : exposé de La Poste